

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BG LONG TERM VALUE, UN COMPARTIMENT DE BOUSSARD & GAVAUDAN SICAV

R-CLASS LU1266865952, GBP

BOUSSARD & GAVAUDAN GESTION SAS (« BGG »)

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment se concentre sur les marchés d'actions de l'Union européenne, du Royaume-Uni et de la Suisse. Le Compartiment vise à surperformer le Stoxx Europe 600 Net Return sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans.

Le Compartiment est géré activement et utilise l'indice de référence à des fins de comparaison de performance et de calcul de la commission de performance. Le Gestionnaire d'investissement n'est en aucun cas contraint par un indice de référence dans le positionnement de son portefeuille. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être complet ou significatif. L'indice de référence ne tient pas compte de la stratégie ESG promue par le Compartiment.

Le Compartiment est à tout moment exposé à hauteur de 60% minimum à un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs pays de l'Union européenne (y compris les marchés de la zone euro), du Royaume-Uni et de la Suisse.

Le Compartiment est également investi à hauteur de 75% au moins en actions de pays de l'Union Européenne. Le Compartiment est éligible au Plan Epargne en Action.

L'exposition au risque de change sur les devises autres que celles de l'Union européenne (y compris la zone euro), du Royaume-Uni et de la Suisse est plafonnée à 30%.

L'exposition au risque de marché autre que celui de l'Union européenne, du Royaume-Uni et de la Suisse est également plafonnée à 30%.

La politique d'investissement s'appuie sur une compréhension fine des fondamentaux et de la dynamique sectorielle des sociétés dans lesquelles le portefeuille est investi et sur l'expertise de la société de gestion dans l'évaluation de leurs instruments cotés et la négociation de ces instruments.

La stratégie d'investissement du Compartiment retenu pourra conduire l'équipe de gestion à :

- investir dans des actions de petites et moyennes capitalisations (définies comme des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 20 millions et 1 milliard d'euros). Ces actions pourront représenter une part substantielle de l'actif du fonds ;
- investir jusqu'à 25% de l'actif net du fonds dans des obligations d'entreprises, en particulier des obligations de qualité inférieure à investment grade, et dans des obligations émises par des entités publiques ;
- utiliser des instruments dérivés et des dérivés intégrés afin d'obtenir une exposition suffisante au marché, de procéder à des arbitrages ou de se couvrir.

Les ordres de souscription et de rachat du Compartiment sont traités de manière centralisée chaque jour avant 10h00 (heure de Luxembourg) (à l'exception de certains jours tels que décrits dans le prospectus).

Tous les revenus du compartiment sont réinvestis.

Les opérations effectuées par le Compartiment peuvent entraîner une rotation régulière du portefeuille. Des frais supplémentaires sont facturés par le dépositaire en tant que frais de transaction. Aucune commission de transaction n'est facturée par la société de gestion des investissements.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du RGPD. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la section "Sustainability Risks" et l'"APPENDIX – PRE-CONTRACTUAL DISCLOSURE FOR FINANCIAL PRODUCTS REFERRED TO IN ARTICLE 8(1) OF REGULATION (EU) 2019/2088" du prospectus.

Indicateur synthétique de risque/rendement

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

Risque plus faible

Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ces données reposent sur la volatilité des résultats passés. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique ne sauraient constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. La classe de risque 5 de l'indicateur synthétique met en évidence l'exposition du Compartiment aux marchés d'actions européens. La possibilité de réaliser des gains plus importants est également associée au risque de pertes plus élevées. La catégorie de risque 7 ne permet pas de préserver le capital et peut entraîner une perte de capital pour l'investisseur. La catégorie de risque 1 indique que le capital est exposé à un risque plus faible mais que les gains potentiels sont également limités ; la catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque. La performance passée ne garantit pas des rendements futurs. La Catégorie de risque du Compartiment n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

- Le Compartiment peut être exposé au risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- Le Compartiment peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement	
Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge du Compartiment	
Frais courants	3.28% TTC

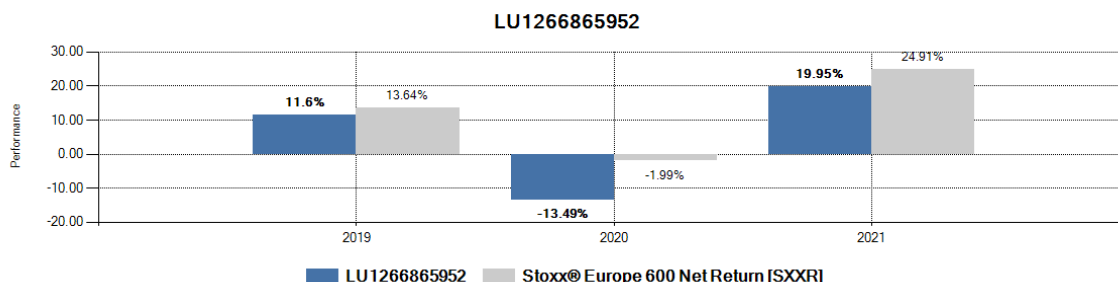
Frais à la charge du Compartiment dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% (TTC) de la surperformance des Actions concernées par rapport au plus élevé de (A) zéro et (B) la performance de l'indice Stoxx Europe 600® Net Return au cours de la Période de référence de performance telle que définie dans le prospectus. La durée de la Période de référence de performance est de cinq (5) exercices, appliquée sur une base glissante. Ce modèle prend effet le 1er janvier 2022 et n'est pas appliqué rétroactivement. Pour plus d'informations sur la méthode de calcul de la commission de performance, veuillez vous référer à la section "performance fee" de l'annexe 3 (BG Long Term Value) du prospectus.

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée*

Le Compartiment a été lancé le 12 août 2015.



*Toute performance affichée dans ce document est nette de tout frais et a été calculée dans la devise de la part. Les investisseurs doivent être conscients que les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs et que la valeur de l'investissement peut aussi bien baisser qu'augmenter. Il se peut que vous ne récupériez pas votre investissement initial et la sécurité du capital n'est pas garantie.

Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank, Luxembourg Branch.

La législation fiscale de l'État d'origine du fonds (Luxembourg) peut avoir un impact sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Gestion, 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Gestion.

Informations réglementaires

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Gestion est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 juillet 2022.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La responsabilité de Boussard & Gavaudan Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ». Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Fiscalité